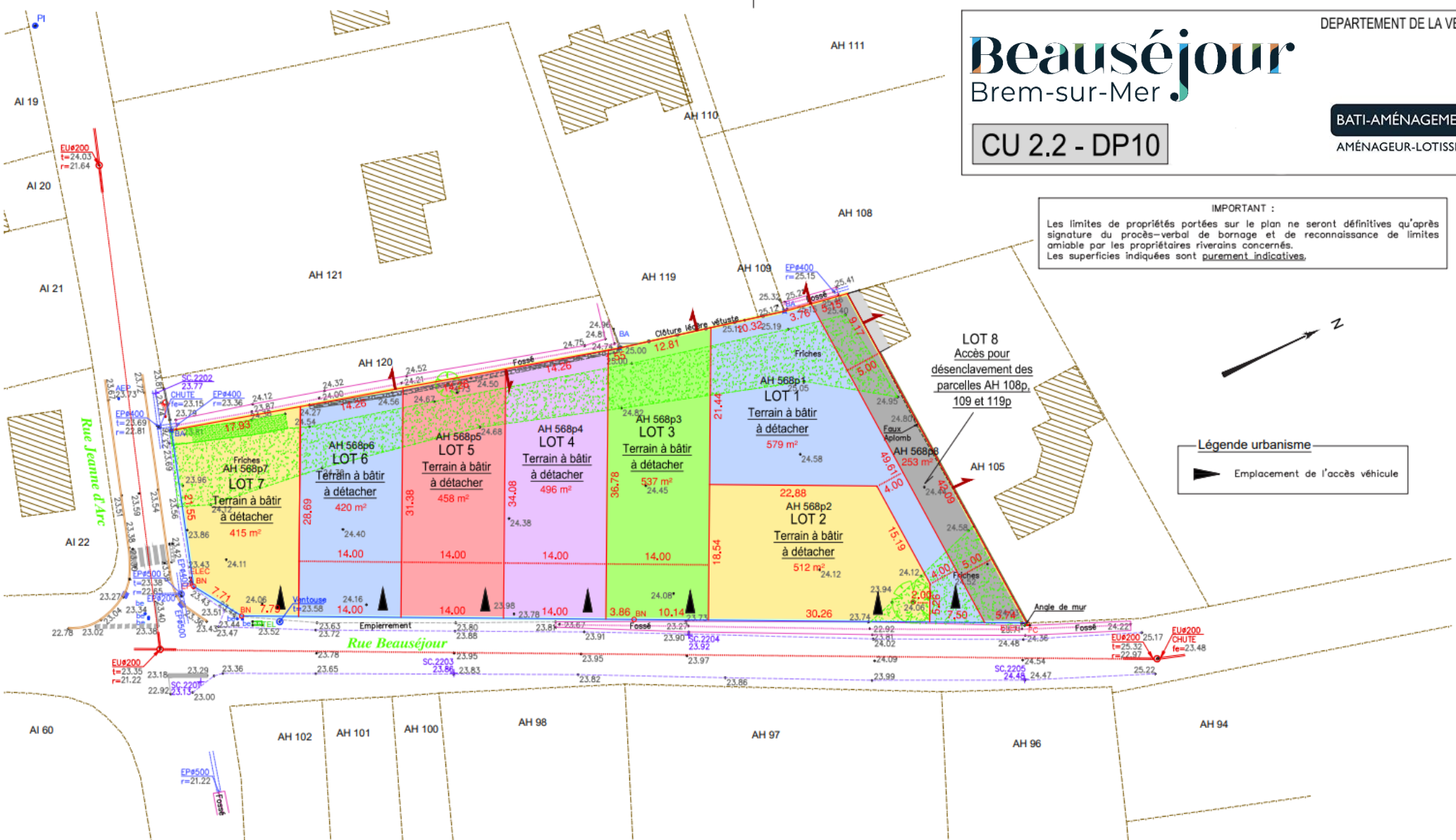


IMPORTANT :
Les limites de propriétés portées sur le plan ne seront définitives qu'après signature du procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites amiable par les propriétaires riverains concernés.
Les superficies indiquées sont purement indicatives.

Légende urbanisme
▶ Emplacement de l'accès véhiculaire

PLAN DE DIVISION



Légende topographique

- Bâti
- ▨ Murs
- ▤ Ancien mur en pierre
- Clôture légère
- ⬆ Candélabre
- 🌳 Arbre
- 🌿 Végétation
- 🔥 Poteau incendie
- ⚡ Bouche à clé
- 🚰 Grille EP
- 📺 Chambre TEL
- 📏 Repère de géomètre

Légende foncière

- 🔌 ELEC Coffret électrique
- 🏠 FC Fausse coupure
- 💡 EP Eclairage Public
- 🔍 Regard et canalisation EP
- 🔍 Cote tampon et radier EP
- 🔍 Regard et canalisation EU
- 🔍 Cote tampon et radier EU

Légende cadastrale

- 🟡 Limite avec le domaine public
- 🟠 Limite définie par un acte foncier actuellement en cours d'élaboration ou de signature
- 🔴 Limite de division nouvelle définie par cet acte foncier
- 🏠 Emprise bâtie
- 📐 Contour parcellaire

Légende

- 🟡 Borne OGE nouvelle
- 🟠 Borne OGE ancienne
- 00.00 Cotation linéaire
- ➡ Signe d'appartenance

Cadastre

- Section AH n° 568
- Contenance cadastrale : 36a 96ca
- Superficie graphique : 3670 m²

